

## SAUVONS NOS CASSOTTES

*Vous souvenez-vous de ce couple inséparable qui trônait sur la pierre de l'évier de toutes les bonnes maisons avant que ne s'y installe le robinet de l'adduction d'eau ? Sans hésitation : « La cassotte et son seau ! » Un seau d'eau qu'il fallait quérir au puits familial ou communal. Une corvée qui incitait chacun à économiser l'eau.*

Le terme de cassote était employé pour certaines roues de moulins. Au moulin de Siarne à Ebréon selon cet extrait d'un arrêt préfectoral en 1803 : «...on observe qu'anciennement, les ci-devant religieuses de Tusson ont fait édifier sur le même sol un moulin à bief qui, quoi qu'avec un saut médiocre faisait dès alors sortir les eaux hors de leur lit et nuisait à une assez bonne partie des domaines des propriétaires actuels. Les plaintes de ceux-ci atermoyèrent les religieuses qui ont abandonné l'usage de leur moulin, lequel après un certain temps était tombé en déconfiture, les citoyens Marché et Labarde en arrentèrent le sol des dites religieuses, ils y firent un moulin (en 1774) pour ainsi dire à neuf et ils en firent un nouveau plan ; au lieu d'une roue à pied, ils en firent deux à cassottes et pour cela ils rehaussèrent l'étang et la chute des eaux de plus de 10 pieds ou 2 mètres...» On entend dire aussi coussotte.

Quel génial inventeur que celui de la cassotte ! Il suffisait de remplir cet ustensile en puisant dans le seau, de l'installer sur ce dernier et de laisser couler l'eau fraîche sur ses mains. Ou de l'élever au dessus de son visage pour boire à la régalaide ! Le trop plein d'eau était reversé aussitôt dans le seau.

Les cassottes ont été fabriquées en bois, en terre cuite, en cuivre, en laiton, en fer blanc et en plastique.

Le véritable nom de l'ustensile est secote ou secotte, primitivement en bois d'aulne, et successivement en fer battu et en fer blanc. Ce nom de secote semble s'être appliqué à tout objet qui laissait tomber l'eau de haut, notamment aux petits aqueducs amenant le plus haut possible l'eau des ruisseaux de faible débit aux petits moulins établis sur leur cours, que ces aqueducs maçonnés laissaient tomber perpendiculairement et de haut sur la roue à aubes. On les appelait des moulins à secotes. Quessotte, cassotte, coussote sont des déformations du véritable nom.

La secotte était placée horizontalement sur l'un des deux seaux situés sur l'évier. Son usage essentiel était de laisser pisser l'eau nécessaire au lavage des mains, posée pleine, ainsi qu'il est dit plus haut, et, subsidiairement, servait à boire, soit au moyen de son bassin, soit par son tuyau ou trutte.

Les secotes, façonnées dans une moitié de rondin d'aulne de 15 cm environ de diamètre, avaient un peu la forme générale des cuillers à remuer la salade, mais le bassin, plus profond et légèrement ovale, et le dessous de celui-ci légèrement aplati pour éviter le versement.

De même que les pelles à grains en bois de marronnier, on les achetait à la grande foire de la Saint-Laurent (10 août) à Charroux, le 30 août à Sauzé, ou à la Saint-Simon à Ruffec. Elles étaient

l'œuvre de petits artisans charentais ou des Deux-Sèvres. De même, les seaux, qui étaient en bois et non ferrés, les pièges à taupes en bois, les jougs à bœufs, les rouelles de charrues et de brouettes, les écuelles tournées.

Dans les anciens inventaires, les notaires ont complètement négligé ces ustensiles, de même que la poterie de terre.

On ne trouve aucune trace ni

des uns ni des autres ; seulement quelques rares chaleuils, alors qu'il y en avait également dans tous les ménages.

A l'époque moderne, les notaires mentionnaient « deux seaux et leur godet » ; la secotte était devenue godet ; même sous ce vocable, on constatait sa persistance.

A noter, dans les devinettes proposées autrefois aux vieillards : « *Qui est-ce qui monte sur son père nourricier pour pisser ?* » Réponse : « *La secotte* »...

Le peu de valeur pécuniaire des secotes, des pelles en bois, de la poterie de terre et, en général, de tous les objets de peu de valeur dont était autrefois pourvu chaque ménage, est la seule cause de la carence que l'on constate à leur sujet dans les anciens inventaires.

**Redécouvrons donc nos cassottes, et ne laissons pas les derniers exemplaires partir à la déchetterie. Une fois « petassées » et rétamées (vous souvenez-vous du passage du rétameur dans nos villages ?) elles pourront nous rendre encore de fiers services.**

Pascal Baudouin

